

Image not found or type unknown



## Caution solidaire arrivée à terme

Par **solidair86**, le **22/04/2015** à **13:19**

Bonjour,

Je suis caution solidaire de la société pour laquelle j'assurais la gérance. Cette société a été mise en liquidation en juin 2011, aujourd'hui en mars 2015 la banque m'a assigné en tant que caution mutuelle et solidaire à régler la dette à la hauteur de mon engagement. Le terme de mon engagement de cautionnement solidaire est le 15 mai 2015. Aucun jugement ne sera rendu avant cette date la prochaine audience étant prévue après le 15 mai. Serais-je libéré de mon engagement? ou bien est-ce la date d'assignation qui compte?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.